

Niveau sonore des véhicules à moteur et des systèmes de silencieux de remplacement

2011/0409(COD) - 09/03/2012

Le Conseil a pris note des **informations communiquées par la délégation néerlandaise** (doc. [6840/12](#)) sur la proposition de règlement concernant le niveau sonore des véhicules à moteur, qui vise à réduire à bref délai les niveaux sonores des véhicules à moteur, et introduit également une nouvelle méthode de mesure. Alors que les valeurs limites de bruit n'ont pas changé depuis 1996, la proposition souligne que le bruit émis par les véhicules à moteur a des effets néfastes sur la santé humaine.